

Domaine de Beaumont – Gauzy

Route de Florensac
34300 AGDE

Tél. :

Mail : contact@beaumont-holidays.com

Site : www.beaumont-holidays.com

Dr Florence VACHIERY-LAHAYE

Praticien Hospitalier coordonnateur du Département de la CHP
Pôle Digestif CHRU de Montpellier

Médecin référent du réseau de Prélèvements Ré-Pré-Lar

mail f-vachieri@chu-montpellier.fr

site professionnels de santé http://www.chu-montpellier.fr/fr/site_don_organes_prof/index.htm

COMMUNIQUE DE PRESSE – MAI 2015

28 et 29 mai 2015 : 29^e journée du réseau de Prélèvement Languedoc-Roussillon

Les 28 et 29 mai 2015, le Domaine de Beaumont situé sur la commune d'Agde accueille sur deux jours l'association Ré.Pré.Lar (Réseau du Prélèvement Languedoc-Roussillon) et la Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus des CHU du Languedoc-Roussillon pour parler d'un **sujet qui concerne tout le monde.**

La Coordination Hospitalière de Prélèvements d'Organes :

La Coordination Hospitalière de Prélèvements d'Organes et de Tissus répond à l'espoir de greffe de chaque malade en attente. L'équipe de coordination dont la responsable est le **Docteur Vachieri-Lahaye** agit en partenariat avec toutes les équipes de soins des CHU du Languedoc-Roussillon.

La Coordination a plusieurs missions : Elle **coordonne** les moyens médicaux et logistiques des centres Hospitaliers de la région. Elle est l'un des maillons de la chaîne «du prélèvement à la greffe». Sa mission exige accueil et écoute des familles mais aussi le respect d'une éthique professionnelle, des règles de sécurité sanitaire dans une volonté collective de qualité.

La coordination **forme, informe et sensibilise** tous les publics afin de susciter une réflexion chez chaque personne pour prendre position de manière éclairée : Pour ou Contre le don d'organes et de tissus.

La Coordination est disponible d'une part pour répondre aux appels des services du CHRU et des Centres Hospitaliers de la Région 24h/24 et d'autre part pour toute demande d'informations intra et extra CHRU.

UN RESEAU EN LANGUEDOC-ROUSSILLON : RE-PRE-LAR

RE-PRE-LAR est un dispositif de santé constitué de 10 établissements organisés par grandes structures selon une charte constitutive en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et l'Agence de la Biomédecine. Ceux de grade 3 (Centres Hospitaliers de Narbonne, Sète, Alès, Bagnols-sur-Cèze, Mende et la Clinique du Millénaire) identifient les morts encéphaliques et prennent en charge les familles. Ceux de grade 2 (Béziers, Perpignan, Carcassonne et Nîmes) assurent les prélèvements.

Le CHRU de Montpellier, de grade 1, prélève et transplante. Les établissements privés de la région commencent à intégrer le réseau régional en qualité d'établissements recenseurs. La coordination du CHRU de Montpellier constitue la tête de pont de ce dispositif de santé. La région joue un rôle essentiel dans la mise à disposition de greffons de qualité aux patients inscrits sur liste d'attente.

Le principe de cette 29^e rencontre du réseau PRERELAR :

Le Domaine de Beaumont est une propriété viticole de 70 hectares. Les hébergements sur place, la restauration et la salle de séminaire sont à la disposition des différents représentants des CHU du Languedoc Roussillon. Selon le RE.PRE.LAR (Réseau du Prélèvement du Languedoc-Roussillon) ces journées ont pour but de confronter et coordonner l'ensemble du réseau pour les pratiques et la prise en charge du patient en vu d'un don pour la greffe sur les établissements autorisés à prélever. Mais également les rencontres entre les différents services avec les médecins urgentistes coordinateurs, des

www.beaumont-holidays.com

Suivez-nous : Facebook, Google +

groupes de travail afin de mieux écouter, accueillir et traiter les demandes des proches du donneur, des soignants et des patients. Des rencontres afin de se connaître entre CHU, pour une meilleure communication et coordination des différents services du Languedoc-Roussillon.

LE DON D'ORGANES QUELQUES CHIFFRES :

[L'agence de Biomédecine](#) a diffusé quelques chiffres pour l'année 2014 sur le prélèvement et la greffe d'organes.

La progression de l'activité de greffe est de 4,6 % avec 5.357 greffes d'organes versus 5.115 en 2013. Cependant 20.311 personnes ont eu besoin d'une greffe en 2014, chiffre toujours en augmentation ; 579 patients sont décédés avant d'avoir pu bénéficier d'une greffe, L'activité de prélèvement a augmenté légèrement, avec 1.655 personnes (1.627 en 2013) prélevées pour 3.547 morts encéphaliques recensées. L'activité de greffe à partir de donneurs vivants continue sa progression (+ 16 %) avec 526 greffes contre 414 en 2013 ; la progression concerne essentiellement le rein (514).

Après le rein (3.232 greffes), les organes le plus transplantés ont été le foie (1.280), le cœur (423), les poumons (327) et le pancréas (79), l'âge des donneurs prélevés augmente toujours : 57,2 ans en 2014, le pourcentage de "refus de prélèvement" reste invariablement à un niveau très élevé, **33,6 %**, avec de grandes différences selon les régions.

Les bénévoles, les encadrants de la coordination hospitalière, les membres du Pré-Ré-LAR ont encore du pain sur la planche !

« POUR SAUVER DES VIES, IL FAUT L'AVOIR DIT » :

Voici le slogan de la campagne de la 22^e journée de réflexion sur le don d'organes qui aura lieu ce **22 juin 2015**. Le don d'organes est un geste de solidarité qui sauve des vies chaque année.

Cette journée a le mérite de rappeler des informations clés : En France, le don d'organes est placé sous le régime du **consentement présumé** (loi de bioéthique): « Nous sommes tous présumés donateurs ». Néanmoins, si l'on est opposé au don de ses organes, la loi permet de s'inscrire sur le registre national des refus ou de communiquer oralement sa position à ses proches. Actuellement seulement un français sur deux ayant pris position pour le don d'organes le transmet à ses proches. Lors d'un prélèvement envisagé, les équipes hospitalières consultent d'abord le registre national des refus. Si le nom du défunt n'y figure pas, elles ont le devoir de s'assurer de la non-opposition de ce dernier au don de ses organes en interrogeant les proches, même si le défunt est détenteur d'une carte de donneur. Il est donc important de transmettre sa position sur le don de ses organes à ses proches car ce sont eux qui portent à la connaissance des équipes médicales, la décision du défunt. Il est donc important de se positionner de son vivant et de communiquer sa décision aux proches afin d'éviter une réflexion et une décision prises à la hâte et surtout dans la douleur d'une mort brutale (mort cérébrale). **Se décider sur le don de ses organes c'est bien, mais encore faut-il le dire, sinon cela ne sert à rien. Dire son choix en faveur du don d'organes à ses proches, c'est favoriser la greffe d'organes et sauver des vies !**

Sites à consulter d'urgence : <http://www.france-adot.org/>
<http://www.chu-montpellier.fr/fr/patients-et-visiteurs/mon-hopital-et-moi/droits-et-devoirs-des-patients/choisir-sa-fin-de-vie/>

Dr Florence VACHIERY-LAHAYE
Praticien Hospitalier coordonnateur du Département de la CHP
Pôle Digestif CHRU de Montpellier
Médecin référent du réseau de Prélèvements Ré-Pré-Lar
mail f-vachier@chu-montpellier.fr
site professionnels de santé http://www.chu-montpellier.fr/fr/site_don_organes_prof/index.htm

